Gouvernance locale des infrastructures pastorales et agropastorales dans le Borgou au Nord-Est du Benin : Quels modes pour une gestion durable des infrastructures ?

[Local governance of pastoral and agro-pastoral infrastructure in the department of Borgou in north-east of Benin : What modes for sustainable management of infrastructure?]

I. M. Abdoulaye¹, M. Ayena², A. J. Yabi², H. Dedehouanou¹, G. Biaou³, and M. Houinato⁴

¹Département d'Economie, de Socio-anthropologie et de Communication pour le Développement Rural, Faculté des Sciences Agronomiques, Université d'Abomey-Calavi, 01 BP 526 Cotonou, Benin

²Laboratoire d'Analyse et de Recherche sur les Dynamiques Economiques et Sociales (LARDES), Université de Parakou, BP 23 Parakou, Benin

³Université Nationale d'Agriculture de Porto-Novo, Benin

⁴Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi, 01 BP 526 Cotonou, Benin

Copyright © 2018 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: This article analyzes the modes of local governance of pastoral and agro-pastoral infrastructures in the district of Nikki, N'Dali and Tchaourou in north Benin. Data related to the types of existing infrastructures, the modes of governance applied; the perceptions of the users on the adequacy between these infrastructures and their needs have been collected both in focus group and in individual interviews using interview guides. Principal component analysis; descriptive statistics; speech analysis were used to analyze these data. The results indicate that there are four categories of pastoral and agro-pastoral infrastructure namely hydraulic, driving, market and health infrastructure. Three modes of management coexist in this area: community management, mixed management and private management. Private management was revealed most adequate than the two others by both users and local authorities, but is not applicable to any infrastructure because of the conflicts and restrictions it may cause. Community and mixed management approaches, while considered inefficient, appear more appropriate for livestock markets. Also, it has been found that the management committees set up work poorly. User perception also hinders the functioning of committees and the mobilization of fees. According to these results, it will be necessary to provide the committees statutes and intern regulation rules, to make them aware of their respect, to train members on the rules of local governance in order to guarantee an efficient and sustainable management of the infrastructures.

KEYWORDS: Governance, pastoral and agro-pastoral infrastructures, management method, North Benin.

RESUME: Le présent article analyse les modes de gouvernance locale des infrastructures pastorales et agropastorales mis en place dans les communes de Nikki, N'Dali et de Tchaourou au Nord du Benin. Les données relatives aux types d'infrastructures existantes, aux modes de gouvernance développés, aux perceptions des utilisateurs sur l'adéquation entre ces infrastructures et leurs besoins ont été collectées tant en focus group qu'en entretiens individuels à l'aide de guides d'entretien. L'analyse en composantes principales, les statistiques descriptives et à l'analyse des discours ont permis d'analyser ces données. Quatre catégories d'infrastructures pastorales et agropastorales ont été identifiées : les infrastructures hydrauliques, de conduite, marchandes et sanitaires. Trois modes de gestion coexistent: la gestion communautaire, la gestion mixte et celle délégataire.

La gestion délégataire a été jugée plus efficace par l'ensemble des utilisateurs, mais n'est pas applicable pour toute infrastructure en raison des conflits et restrictions qu'elle pourrait engendrer. Les modes de gestion communautaire et mixte, bien qu'étant jugés inefficaces, sont plus appropriés aux marchés à bétail. Aussi, a-t-il été constaté que les comités de gestion mis en place fonctionnement mal. La perception des utilisateurs constitue également un frein au fonctionnement des comités et à la mobilisation des redevances. Au regard de ces constats, il faudra doter les comités de statuts et règlements, les sensibiliser sur leur respect, former les membres sur les principes de gouvernance locale afin de garantir une gestion efficace et durables des infrastructures.

MOTS-CLEFS: Gouvernance, infrastructures pastorale et agropastorales, mode de gestion, Nord-Benin.

1 Introduction

La gouvernance communautaire est d'une importance capitale dans la sécurisation des ressources communes [1]. Elle l'est davantage dans le secteur agropastoral où la co-utilisation des ressources par les agriculteurs et éleveurs constitue une source permanente de troubles sociales. En effet, dans le département du Borgou au Nord-Est du Benin, devenu de nos jours, un vrai bassin d'élevage en raison de ces atouts agro-climatiques favorables à l'activité, plusieurs infrastructures pastorales et agropastorales y ont été installées depuis plusieurs années et font objet de divers modes de gestion. De la gestion communautaire (essentiellement assurée par les collectivités locales), on est passé à la gestion mixte et délégataire avec l'avènement de la décentralisation. Cependant, force est de constater que les infrastructures pastorales et agropastorales installées dans ce Département n'ont pas induit des changements significatifs au sein des populations bénéficiaires et sont pour la plupart dans des états de dysfonctionnement. Selon [2], la majorité des infrastructures pastorales et agropastorales installées dans le Borgou n'existent que de nom. Celles encore fonctionnelles, non seulement sont objet des conflits, mais se trouvent dans des états défectueux. Pour la référence [3], l'accès aux points d'eau et aux pâturages demeure le centre des conflits entre les différents groupes d'usagers dont la tendance est à l'appropriation par les groupes dominants. Ainsi, pour corriger ces formes de dominances, divers modes de gouvernance de ces infrastructures ont été mis en place aussi bien par les autorités locales que par les organisations non gouvernementales et les bailleurs de fonds. Le présent article vise donc à analyser ces différents modes de gouvernance mis en place dans le Département du Borgou plus précisément dans les communes de Nikki, N'Dali et Tchaourou afin d'identifier ceux garantissant la durabilité des infrastructures et permettant aux utilisateurs de tirer profit dans une atmosphère paisible.

1.1 FONDEMENT THÉORIQUE DE L'ÉTUDE

Est considéré comme un commun, toute « ressource partagée par un groupe de gens » [4]. Les ressources pastorales et agropastorales, étant à la portée de toutes les populations des zones les abritant, sont donc considérées comme des ressources communes. L'accès libre à ces ressources engendre de par les caractères opportunistes et individualistes des usagers des problèmes spécifiques qualifiés de problèmes de « dilemme social » [5]. Il y a dilemme social dans les situations où, la recherche par chacun de son intérêt personnel immédiat conduit à des résultats qui sont plus mauvais pour le groupe que ce qu'engendraient des comportements collectifs rationnels. Dans le but de mieux organiser la vie en groupe et la gestion/gouvernance des ressources communes, de nouveaux courants de pensées ont vu le jour parmi lesquels il y a l'économie néo-institutionnelle ou le nouvel institutionnalisme qui s'est intéressée aux questions de ressources communes. Différentes théories ont été conçues pour cadrer la gestion/gouvernance des biens communs et l'action collective des humains. Ainsi, [6], traitant de l'action collective et des comportements des groupes, à partir de l'analyse des comportements individuels et de l'hypothèse de comportements rationnels, différencie les groupes en fonction de leur taille et propose des modes de coordination appropriés. Il distingue donc les petits groupes, les groupes de taille intermédiaire et les grands groupes. Dans les grands groupes, seuls des systèmes d'incitation imposés aux agents peuvent assurer une coordination efficace, dans les petits groupes et, dans une certaine mesure dans les groupes de taille intermédiaire, les comportements sont tels que des mécanismes de coordination prévenant les comportements de passager clandestin pourront se mettre en place spontanément. Pour la référence [1], le constat majeur qui résulte de l'observation de l'organisation des pools communs de ressources est la capacité des individus insérés dans des communautés locales à résoudre des problèmes d'action collective, en construisant de manière relativement autonome des systèmes de règles, des « modes de gouvernance » adaptés aux problèmes précis auxquels ils sont confrontés. Lesquels modes de gouvernance (auto-gouvernance) se traduisent par les arrangements institutionnels effectués entre communautés et ne relevant pas du marché, ni de l'Etat et qui ne reposent pas sur une régulation directe d'une autorité centrale dont la réussite repose sur une bonne combinaison des instruments publics et privés. Il s'agit des règles définies par les communautés elles-mêmes pour elles-mêmes afin de réguler/contrôler l'usage ou la gestion des biens qui leur sont communs.

Le présent article tire ses fondements théoriques des courants de pensées développés plus haut et considère les ressources pastorales et agropastorales comme étant des biens communs. De ce fait, leurs utilisateurs se définissent des règles d'usage et des principes (mode de gouvernance) qu'ils se doivent de respecter.

2 MATÉRIELS ET MÉTHODES

2.1 ZONE D'ÉTUDE ET BASE DE DONNÉES

Les communes de Nikki (plus précisément dans les villages de Nikki-Centre ; Biro et Sakabanssi), de N'Dali (Boko, N'dali-Centre et Kori) et de Tchaourou (Alafiarou, Kaki-Koka et Boukoussera) ont servi de cadre d'étude pour le présent article. Ces communes ont été choisies pour le nombre élevé d'infrastructures pastorales et agropastorales et la forte concentration d'éleveurs de bovins qui s'y trouvent.

L'unité de recherche est l'ensemble des utilisateurs des infrastructures pastorales et agropastorales à savoir, les éleveurs et agriculteurs; les membres des comités de gestion; la mairie; l'organisation professionnelle des éleveurs; les Techniciens Spécialisés en Production animale (TSPA) des Secteurs Communaux de Développement Agricole (SCDA) et les sages/chefferies au niveau village. Au total, vingt-sept (27) personnes choisies de façon raisonnée (sur la base de leurs statuts) ont été enquêtées dans chaque commune. Il s'est agi d'un (01) agent de la mairie; d'un (01) agent des SCDA; de vingt-un (21) personnes composées d'éleveurs, d'agriculteurs et de commerçants; de trois (03) sages/chefs village et d'un (01) agent de l'UCOPER (Union Communales des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants).

Les données relatives à la perception des utilisateurs sur l'adéquation des infrastructures à leurs besoins ; aux modes de gestion mise en place ; à la composition des comités de gestion (au mode de leur élection/choix) ; au fonctionnement des comités (organisation des réunions, participation aux réunions, reddition des comptes, renouvellement des bureaux, respects des principes associatifs, etc.) ; aux règles d'accès aux infrastructures établies ; à l'état actuel des infrastructures, ont été collectées essentiellement à l'aide de guide d'entretien au cours des focus group et des entretiens individuels.

Ces données ont été traitées à l'aide de l'analyse des discours ; des statistiques descriptives et de l'analyse en composantes principales (ACP).

L'efficacité des modes de gestion a été appréciée de façon participative avec les utilisateurs. Les critères "capacité à garantir la durabilité" et à "générer les recettes tant aux autorités locales qu'aux communautés" ont été utilisés pour cette fin. La méthode des scores a été utilisée pour catégoriser les modes de gestion. Ainsi, les scores allant de 1 à 5 ont été attribués aux modes en fonction de leur efficacité. Le score 5 correspond à « très efficace » ; 4 à « efficace » ; 3 à « moyennement efficace » ; 2 à « moins efficace » et 1 correspond à « pas du tout efficace ». La technique des cailloux a été utilisée avec les utilisateurs pour apprécier l'efficacité de ces modes de gestion.

La figure 1 ci-après illustre la zone d'étude.

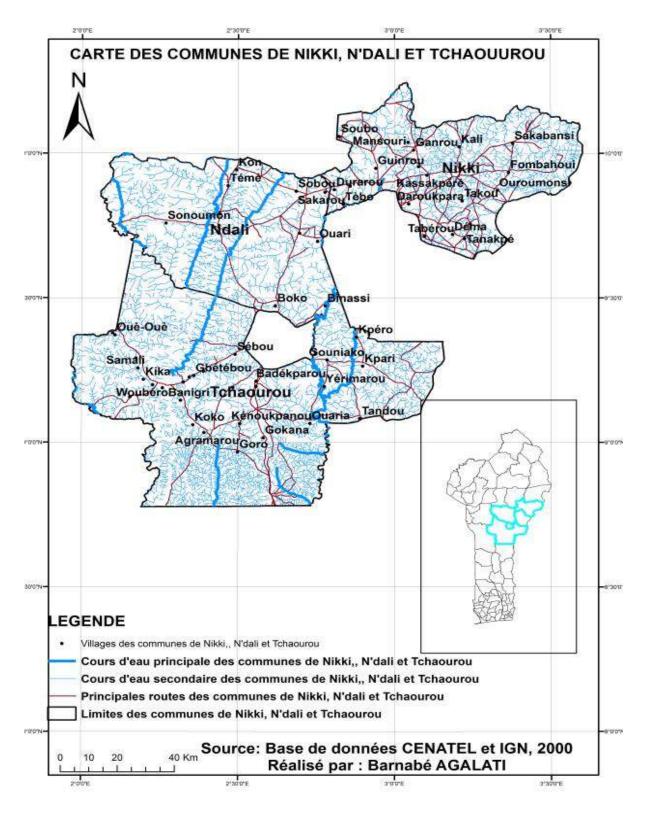


Fig. 1. Carte de la zone d'étude

3 RÉSULTATS

3.1 INFRASTRUCTURES PASTORALES ET AGROPASTORALES RENCONTRÉES DANS LE BORGOU ET ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DES POPULATIONS

Quatre catégories d'infrastructures pastorales et agropastorales ont été identifiées dans le Borgou. Il s'agit des infrastructures de conduite (couloirs de passage); hydrauliques (barrage, puits pastoraux et retenues d'eau naturelles aménagées); marchandes (marché à bétail) et les infrastructures sanitaires (aires de vaccination et point de vente des produits pharmaceutiques). Les infrastructures de conduite sont les plus prépondérantes avec 78,04% de taux d'apparition, suivies de celles hydrauliques (14,63%). Les infrastructures marchandes et sanitaires apparaissent dans une faible proportion avec respectivement 4,26% et 3,06% du total des infrastructures pastorales et agropastorales réalisées dans le Borgou.

Cependant, en raison de l'importance des infrastructures dans la résolution des problèmes se posant à l'époque où elles se réalisent, il y a une certaine disparité dans la répartition de celles-ci dans les communes couvertes par cette étude. Ainsi, dans la commune de Nikki, on note une forte présence des infrastructures hydrauliques soit 54,16% du nombre total d'ouvrages rencontrés, suivie de la commune de Tchaourou avec un taux de 25% et N'Dali 20,83%. Comme l'ont témoigné les enquêtés, cette forte présence des barrages, retenues d'eau naturelles aménagées et puits pastoraux dénote que, dans la commune de Nikki, les besoins en eau aussi bien pour les éleveurs, agriculteurs que pour les populations riveraines étaient plus ressentis, du fait de l'accroissement démographique et du nombre d'éleveurs qui croît sans cesse chaque année. Cette situation pourrait également s'expliquer par la densité du réseau hydrographique de ces communes essentiellement dominé par les affluents des rivières Ouémé et Okpara [7]. Par contre, la commune de N'Dali présente plus de couloirs de passage (46,83%) que Nikki (40,89%) et Tchaourou (12,26%). L'existence de ce grand nombre de couloirs de passage dans les communes de N'Dali et de Nikki s'explique par le fait que ces communes servent de transit pour les éleveurs qui viennent d'autres régions du pays et d'autres pays (Nigéria notamment) pour les zones humides pendant la saison sèche. De ce fait il s'est avéré important de délimiter plusieurs espaces de passage afin de prévenir les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Les infrastructures marchandes sont plus prépondérantes à Nikki (42,85%) avec un cas de disparition (le marché de Biro) tandis qu'elles apparaissent dans les mêmes proportions dans les communes de N'Dali et de Tchaourou (28,57%).

Quant aux infrastructures sanitaires, les communes de Nikki et de Tchaourou présentent les mêmes proportions soit 40% chacun et N'Dali a 20% du nombre total d'infrastructures sanitaires rencontrées. Cette disparité intercommunale en termes d'infrastructures sanitaires s'expliquerait par le statut transitoire que revêtent ces communes. En effet, les communes de Nikki et de Tchaourou étant frontalières au Nigéria voisin, servent de points de passage aux transhumants qui viennent des pays voisins. Pour prévenir donc la propagation des maladies, les autorités du secteur de l'élevage ont doté ces communes de plusieurs infrastructures sanitaires adéquates. Les figures 2 et 3 ci-après, présentent la répartition globale des infrastructures dans la zone d'étude et par commune.

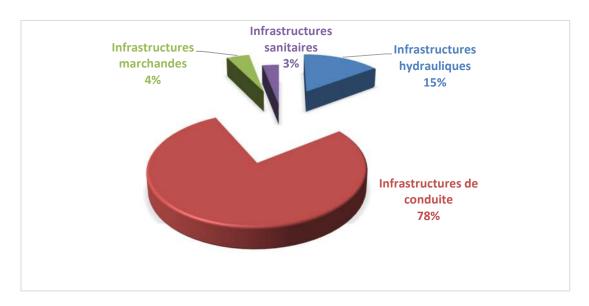


Fig. 2. Répartition des infrastructures pastorales et agropastorales dans la zone couverte

Source : Données de terrain décembre 2017

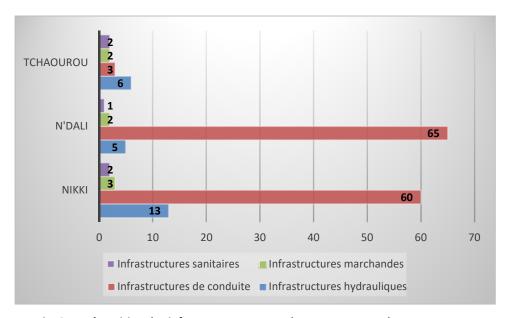


Fig. 3. Répartition des infrastructures pastorales et agropastorales par commune

Source : Données de terrain décembre 2017

De l'analyse de ces graphes, il ressort que la commune de Tchaourou regorge moins d'infrastructures pastorales et agropastorales que les autres communes. Cela pourrait s'expliquer par le fait que Tchaourou étant une commune très vaste et entourée de deux grands cours d'eau (Okpara et l'Ouémé supérieur), elle offre des possibilités de passage des animaux sans pour autant besoin de délimiter des couloirs. De par la présence de ces cours d'eau, les besoins en eau des éleveurs et d'une frange de la population sont en partie aussi satisfaits.

Bien que ces infrastructures soient en nombre insuffisant dans toute la zone d'étude, les utilisateurs reconnaissent l'adéquation entre elles et leurs besoins. D'après la classification par ordre de priorité faite par les utilisateurs, l'eau est incontestablement au premier rang. Elle est une ressource importante tant pour les animaux, les éleveurs et les agriculteurs. Alors la réalisation des barrages, des puits pastoraux et l'aménagement des retenues d'eau répondent bien à leurs attentes. Après l'eau, vient le pâturage et les marchés à bétail. Les infrastructures sanitaires ne sont pas aussi importantes aux yeux des éleveurs. La figure 4 ci-dessous montre les résultats de la classification des infrastructures par les utilisateurs.

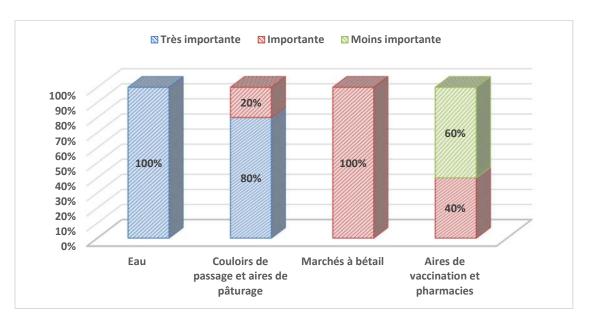


Fig. 4. Appréciation des de l'importance des infrastructures pastorales et agropastorales par les utilisateurs

Source : Données de terrain décembre 2017

Les enquêtés dans leur ensemble reconnaissent l'eau comme étant une ressource très importante pour eux. 80% d'entre eux classent les couloirs de passage et les aires de pâturage de très importante pendant que 20% les traitent d'importants. Il en est de même pour les marchés à bétail qui sont jugés d'importants par l'ensemble des utilisateurs. Par contre, 60% des usagers perçoivent les aires de vaccination et pharmacies comme moins importantes contre 40% qui les considèrent comme importantes. La majorité des utilisateurs (éleveurs notamment) a traité de moins importantes les infrastructures sanitaires pour la simple raison que, cultuellement, les peulhs n'aiment pas faire savoir la taille réelle de leur bétail. Alors qu'en fréquentant les aires de vaccination, ils se verront contraints d'exposent tout le troupeau. D'où, ils préfèrent solliciter le service des vétérinaires pour des prestations à domicile.

3.2 ANALYSE DE LA PERCEPTION DES ACTEURS SUR LES INFRASTRUCTURES PASTORALES ET AGROPASTORALES

Le processus d'implantation de la plupart des retenues d'eau a nécessité que les communautés investissent une contrepartie en nature et en espèces. Malgré cette participation financière, beaucoup d'acteurs se soucient peu de la préservation de ces ouvrages. En effet, certains éleveurs perçoivent les retenues d'eau comme des dons naturels dont on doit jouir allègrement. Pour eux, la disponibilité de l'eau au niveau de ces ouvrages n'est conditionnée qu'aux seules conditions climatiques (une bonne pluviométrie). Ils estiment que les soins et autres activités d'entretien prônés par les réalisateurs sont inutiles, car n'ayant aucun impact sur la pérennité des retenues d'eau.

Pour les femmes qui utilisent l'eau des retenues à des fins domestiques, les infrastructures sont considérées comme une source de distraction. Les discours de ces femmes révèlent que les infrastructures constituent aussi un facteur de cohésion sociale, car c'est un lieu de convergence dont « aucune femme sensée ne saurait se passer ». Il n'est donc pas question pour elles de manquer ces occasions uniques que leur offrent les ouvrages. Par conséquent, on ne saurait leur interdire ou réglementer l'accès.

Beaucoup d'acteurs considèrent aussi les retenues d'eau comme étant une source de revenus dont profite un cercle restreint composé des agents des mairies et des Secteurs Communaux de Développement Agricole (SCDA). Ils mettent en doute les informations données par ces acteurs indiquant la valeur des produits issus des campagnes de pêche. Dans ces conditions, les bénéficiaires de ces ouvrages n'accordent pas une grande importance à leur entretien parce qu'ils considèrent que « c'est la chose des patrons ».

Enfin, la multiplicité des espaces de vaccination rend également compte de certaines perceptions développées par les communautés autour de ces espaces dans les communes du Borgou. Cette situation tient en premier lieu au fait qu'il n'existe pas dans ces communes de parcs officiels de vaccination. Cela est également dû à la rivalité à laquelle se livrent des groupuscules d'éleveurs. Des éleveurs de la plupart des villages et hameaux veulent avoir leur espace de vaccination. Ils perçoivent le fait de se rendre dans une localité voisine pour faire vacciner leurs troupeaux comme une dépendance vis-à-vis de cette localité et une exposition de ses biens aux autres éleveurs.

Sur les couloirs et pistes de passage, la perception des communautés varie en fonction des types d'acteurs en présence [8]. Les agriculteurs considèrent ces couloirs sans utilité réelle si non qu'ils servent à réduire l'espace cultural. Les éleveurs, eux, considèrent que ces couloirs doivent bénéficier d'une politique d'entretien et de préservation au niveau de toutes les communes. Ces dispositions permettraient de contourner les champs de cultures et d'accéder aux aires de pâturage et à l'eau sans causer de dégâts aux cultures. Pour ce faire, les aires de pâturage gardent toute leur importance pour les éleveurs qui considèrent que les autorités doivent s'impliquer davantage pour faire respecter le droit de pâturer. Mais, du côté des agriculteurs, la perception paraît différente. Ils se considèrent comme des propriétaires terriens devant les allochtones que sont les peulhs, c'est-à-dire les éleveurs.

Les marchés à bétail traditionnels sont considérés par certains acteurs comme une propriété privée pour avoir simplement suscité leur création. Les taxes perçues doivent être partagées par les membres du comité de gestion selon une clé de répartition dont eux seuls ont le secret. En tant que propriété privée, ces marchés à bétail ne doivent pas faire l'objet d'un quelconque contrôle de la part de l'Union Communale des Organisations Professionnelles de Ruminants (UCOPER) et de la mairie.

3.3 MODES DE GESTION DES INFRASTRUCTURES PASTORALES ET AGROPASTORALES

Au terme de l'ACP, deux principales composantes dont le cumul des valeurs propres fait 77,2% ont été retenues. Ainsi, 77,2% des variations de cette classification sont expliquées par ces deux composantes factorielles. Les 22,8% restants seraient dues aux autres paramètres non pris en compte dans cette classification. La figure 5 ci-dessous illustre la présentation en premier plan factoriel des modes de gestions identifiés.

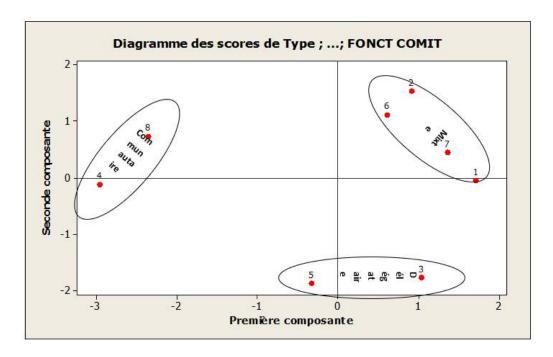


Fig. 5. Présentation en premier plan factoriel des modes de gestion des infrastructures pastorales et agropastorales

Source : Données de terrain décembre 2017

La gestion mixte est le mode le plus répandu (95,5%), suivie du mode communautaire (3,79%). Le mode de gestion délégataire est faiblement appliqué soit 0,63% de l'ensemble des cas rencontrés. Cette prédominance du mode de gestion mixte s'explique par l'implication des mairies dans la gestion des infrastructures économiques et marchandes devenues leur patrimoine depuis l'avènement de la décentralisation.

Les barrages et retenues d'eau naturelles aménagées ; les marchés à bétail et les couloirs de passage font essentiellement objet de gestion mixte ; les puits pastoraux sont quant à eux sont en location-gérance. Les figures 6 et 7 ci-dessous illustrent les modes de gestion par infrastructure.

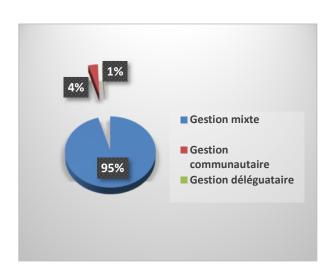


Fig. 6. Fréquences d'apparition des modes de gestion rencontrés

Source : Données de terrain décembre 2017

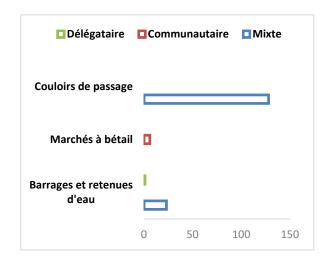


Fig. 7. Modes de gestion par infrastructures

Source : Données de terrain décembre 2017

3.4 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DE GESTION

Dans le but d'assurer une gestion efficace des infrastructures pastorales et agropastorales, des comités de gestion impliquant la mairie, le Secteur Communal pour le Développement Agricole (SCDA), les ONG et partenaires d'appui au développement et les usagers des infrastructures sont installés. Les membres des comités de gestion sont choisis démocratiquement en Assemblée Générale Constitutive.

Pour les comités de gestion des barrages et retenues d'eau, les membres du bureau proviennent des agriculteurs, des éleveurs, des femmes du village, des sages du village et des élus locaux. La présidence de ces comités est généralement assurée par les élus locaux qui y représentent la mairie.

Quant aux comités chargés de la gestion des marchés à bétail, ils sont constitués des éleveurs, des commerçants et des bouchers.

La taille des comités varie d'une zone à une autre et d'une infrastructure à une autre. Cependant, un minimum de cinq (05) membres composent ces comités quelle que soit la nature des infrastructures. Il s'agit d'un Président ; d'un Vice-président ; d'un Secrétaire ; d'un Trésorier et d'un Organisateur. Les femmes y sont faiblement représentées. Dans les comités ayant en charge les barrages et retenues d'eau, les femmes représentent en moyenne 20% de l'effectif total du comité quelle que soit la commune. Elles sont inexistantes dans les comités s'occupant des marchés à bétail.

Pour ce qui est des comités de transhumance, ils sont constitués de la mairie; de la gendarmerie/police; du SCDA; de l'UCOPER; des éleveurs et des agriculteurs. La présidence de comité est assurée par la mairie. Son rôle principal est de régler d'éventuels problèmes entre éleveurs et agriculteurs. La figure 8 qui suit présente les interactions existantes entre les acteurs dans le cadre de la gouvernance locales des infrastructures pastorales et agropastorales.

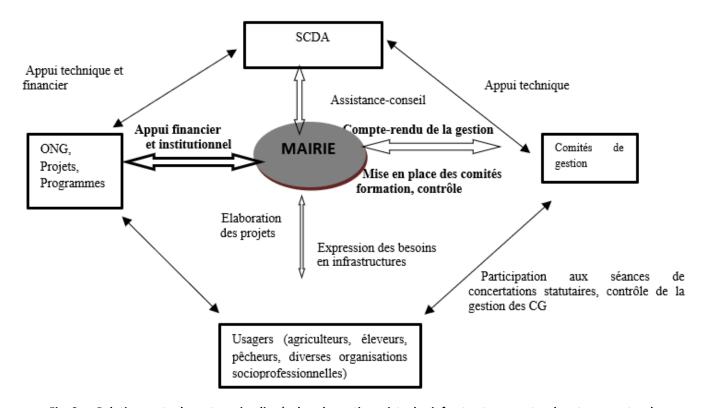


Fig. 8. Relations entre les acteurs impliqués dans la gestion mixte des infrastructures pastorales et agropastorales

Source : les auteurs de ce papier

A l'exception de quelques marchés à bétail, les comités de gestion rencontrés ne disposent pas de statuts et règlement intérieur régissant leur fonctionnement. Ils ne respectent de ce fait aucun principe associatif : le nombre de mandat n'est pas respecté ; la reddition de compte n'est pas effectuée ; les réunions ordinaires ne sont pas organisées régulièrement ; les

membres du comité ne participent pas activement aux activités. Il n'existe ni rapport ni compte rendu des activités des responsables. Les membres des comités de gestion maîtrisent mal leurs rôles et leurs fonctions. Ils ne connaissent pas les lois et réglementations de la gestion des infrastructures. La gestion des revenus issus de l'exploitation des infrastructures est surtout caractérisée par une absence de transparence.

Grosso modo, les comités de gestion installés aussi bien au niveau des barrages que des marchés à bétail fonctionnent mal et ceci du fait de la politique qui s'y mêle, de la volonté des responsables à s'éterniser au pouvoir, des conflits d'intérêts et de leadership. Aussi, note-on un manque de formation et de conseils suffisants sur la gestion d'une organisation communautaire. Les membres des comités de gestion ne sont ni habitués, ni préparés à assumer de telles fonctions. Ce qui conduit à leur mauvaise gouvernance.

3.5 EFFICACITÉ DES MODES DE GESTION

Les différents modes de gestion identifiés ont été soumis à l'appréciation des enquêtés qui sur la base de leur capacité à assurer la durabilité des infrastructures et à générer des ressources financières aussi bien aux autorités locales qu'aux collectivités, les ont classés en de modes efficaces et non efficaces.

Ainsi, la gestion communautaire est qualifiée d'inefficace pour les infrastructures hydrauliques. Ce mode de gestion, à cause des raisons citées plus haut, fait généralement office de la mauvaise gouvernance et ne garantit pas la maintenance/l'entretien permanent des infrastructures. 65% des acteurs interrogés l'affirment contre 35% qui pensent le contraire. Ce qui explique la célérité avec laquelle les infrastructures soumises à ce mode de gestion se dégradent ou disparaissent. Cette inefficacité de la gestion communautaire se traduit par une faible mobilisation des ressources financières par les comités de gestion au profit des mairies à qui une part desdites ressources est prévue pour leur fonctionnement et à l'entretien des infrastructures. Lors des enquêtes, il a été constaté que les comités de gestion ne disposent pas de documents de gestion et tout se gère sans trace.

Pour les marchés à bétail en revanche, la gestion communautaire a été qualifiée d'efficace par l'ensemble des enquêtés. Elle permet d'une part à la mairie et aux autorités impliquées d'encaisser les sous et d'autre part de garantir la durabilité des infrastructures. Il a été constaté que toute tentative d'immixtion des autorités dans la gestion de ces marchés entraîne leur disparition.

La gestion mixte quant à elle, est qualifiée de moyennement efficace, parce que non seulement, elle garantit sur une période plus ou moins longue l'utilisation des infrastructures, mais permet aussi à la mairie d'encaisser des fonds même s'ils sont modiques, utilisables pour le développement local. Toutefois, ce mode de gestion connaît des cas de mal gouvernance et du refus de paiement des redevances par les utilisateurs, parce qu'ils se font l'idée que ces sous sont collectés sans retombées sociales au sein de leurs communautés. Ce mode offre de chance de réussite et d'échec égale aux infrastructures qui lui sont soumises.

La gestion délégataire (location-gérance) est le mode le plus efficace d'après les déclarations des utilisateurs des infrastructures hydrauliques et des autorités locales. 70% des enquêtés l'avouent contre 30% qui disent le contraire. Ce mode est qualifié d'efficace parce qu'il permet non seulement à la mairie d'encaisser régulièrement de sous (redevances), mais garantit la durabilité des infrastructures. Pour les acteurs des marchés à bétail, ce mode de gestion n'est pas adapté à ce type d'infrastructure. Pour eux, la gestion communautaire avec versement de redevance aux autorités compétentes paraît plus efficace.

4 Discussion

Les résultats du présent travail ont permis de mettre en exergue quatre types d'infrastructures pastorales et agropastorales existant dans le Borgou. Il s'agit des infrastructures hydrauliques, de conduite; marchandes et sanitaires. Plusieurs travaux portant sur les infrastructures pastorales et agropastorales sont parvenus à ce résultat. La référence [7] a abouti à de résultats semblables aux nôtres au terme de son travail qui a porté sur l'évaluation des infrastructures pastorales et agropastorales dans le département de l'Alibori. La référence [9] quant à lui parvient aussi aux mêmes résultats à travers son travail qui a porté sur l'évaluation des infrastructures pastorales dans les communes de Nikki, N'Dali et Tchaourou au Nord du Bénin. Ces différents auteurs ont également identifié quatre types d'infrastructures à savoir les infrastructures sanitaires qui sont les plus dominantes soit 56% du nombre d'infrastructures rencontrées, les infrastructures de conduite pastorale (22%), les infrastructures et aménagements hydrauliques (13%) et les infrastructures marchandes (9%). La différence entre ces résultats et les nôtres réside dans les proportions d'apparition des infrastructures. Ce qui serait due aux communes couvertes, qui ne sont pas les mêmes et à la période de collecte de données. Les deux travaux auxquels nous faisons référence ont été réalisés en 2012 et 2013, soit cinq ans avant ce présent travail.

Ces infrastructures dans leur ensemble font objet de gestion participative. Il a été noté une auto-organisation des collectivités locales comme l'a souhaité [4] et [1]. Celles-ci s'organisent en leur sein pour définir les règles devant régir leur fonctionnement, les appliquent, veillent au respect desdites règles et garantissent le succès de leur organisation sans une intervention directe de l'autorité centrale.

Les modes de gestion communautaire, mixte et délégataire (privatisation ou affermage) mis en évidence par cette étude, s'apparentent à ceux obtenus par [10]. Au terme d'une concertation multi-acteurs pour une bonne gestion pastorale et agropastorale, trois approches de gestion ont été mises en exergue. Il s'agit de l'approche s'appuyant sur la privatisation des parcours (correspondant à la gestion délégataire), qui faisaient l'hypothèse que seule la privatisation de la propriété commune permettrait d'éviter le risque de destruction irréversible des pâturages ; des approches aménagistes conçues dans le but de réhabiliter des ressources durement touchées et des approches de gestion des terroirs concertées et participatives (correspondant aux modes mixtes et communautaire). Tout comme révélé dans ce travail au niveau des marchés à bétail, la référence [10] a reconnu que les expériences de privatisation, donc de gestion délégataire, se sont souvent soldées par des échecs (conflits intercommunautaires, exclusion de certains acteurs, pâturage de nuit, non-respect des couloirs de passage, appropriation exclusive par les éleveurs résidents, etc.).

En ce qui concerne l'efficacité des modes de gestion, les avis ont varié en fonction des infrastructures. Ainsi, nos résultats révèlent que la gestion communautaire est inefficace pour les infrastructures hydrauliques. Seule la gestion délégataire semble plus appropriée à ce type d'infrastructure. Ce résultat cadre avec l'idée de [11] qui avait déjà prôné une gestion privée des ressources naturelles en mettant en exergue la responsabilité de tout acteur dans la gestion au regard du bénéfice qu'il tire. Au niveau des marchés à bétail, la gestion communautaire et dans une certaine mesure celle mixte paraissent plus appropriées. Cette variabilité de modes de gestion en fonction des infrastructures, fait appel à une cohabitation des modes axés sur la privatisation et ceux basés sur les approches participatives et communautaires pour garantir une gestion efficace des infrastructures pastorales et agropastorales à l'échelle d'un territoire donné. La référence [12] avait déjà abouti à une telle conclusion, en prônant la conciliation entre gestion collective des ressources et stratégies individuelles pour une gestion durable.

De par l'analyse de la composition des comités de gestion, il a été révélé que les femmes y sont faiblement représentées. Les sont presque exclusivement composés d'hommes. Ceci ne permet pas véritablement de prendre en compte toutes les compétences et potentialités humaines dont regorgent les villages où sont implantées ces infrastructures. Ce résultat cadre avec le point de vue de plusieurs auteurs ayant abordé l'importance du rôle de la femme dans la participation communautaire. Selon [13], dans la logique des conditions qui favorisent l'efficacité de la participation communautaire, la présence des femmes est une nécessité absolue.

A travers les résultats de l'étude, la participation communautaire n'est pas une fin en soi. Elle doit obéir à des normes bien claires que sont l'implication réelle de tous les membres des comités dans l'accomplissement des tâches à eux confiés par la population, le bon fonctionnement des comités à travers le respect des statuts et règlements élaborés à cet effet.

5 CONCLUSION

Le département du Borgou regorge d'un véritable potentiel en infrastructures pastorales et agropastorales. Il y a été identifié, les infrastructures de conduites (couloirs de passage et aires de pâturage); hydrauliques (barrages, retenues d'eau naturelle aménagées et puits pastoraux); marchandes (marchés à bétail) et sanitaires (aires de vaccination). Ces différentes infrastructures font objet de trois différents modes de gestion dont l'efficacité varie en fonction de l'ouvrage concerné. Les modes de gestion communautaire et mixte sont ont été jugés d'inefficaces pour les infrastructures hydrauliques parce que ne permettant pas de générer correctement les revenus et ne garantissant pas non plus leur durabilité. Par contre, ces modes de gestion paraissent plus appropriés aux marchés à bétail. La gestion délégataire est le mode jugé de plus efficace tant par les utilisateurs que par les autorités locales. Mais, les conflits et restrictions que peut engendrer ce mode de gestion, enlevant ainsi à toute infrastructure soumise à ce mode son caractère communautaire, constituent ses limites.

La perception développée par les populations bénéficiaires sur ces infrastructures n'est pas favorable à leur entretien et à leur rentabilisation. Aussi, de par le dysfonctionnement qui caractérise les comités de gestion mis en place, la durabilité de ces infrastructures n'est-elle pas assurée. Ainsi, afin d'assurer une gestion efficace, durable et rentable des infrastructures, il faut doter tous les comités de gestion des statuts et règlement ; sensibiliser les membres sur leur utilisation ; sur leurs rôles et responsabilités ; les former sur les principes de gestion et de gouvernance des organisations locales.

REMERCIEMENTS

Nous remercions les populations et les autorités locales des communes de Nikki, N'Dali et de Tchaourou, pour avoir accepté consacrer leur précieux temps à nos questions.

REFERENCES

- [1] E.Ostrom, "Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action", 1990.
- [2] C Tama, A. Mossi, "Rapport de l'état des lieux des infrastructures et aménagements agropastoraux dans quelques localités de la zone d'intervention de ASPAP (Le département du Borgou et quelques communes de l'Alibori)", 140p, 2011.
- [3] H. Ibrahim, "Etude de l'émergence des organisations pastorales et de leur rôle dans les processus de gestion partagée de la vallée de la Tarka dans les départements de Bermo et Dakoro (Centre sud du Niger)"; Thèse de Doctorat en Science; Université Liège; 291p, 2016.
- [4] C. Hess, E. Ostrom, "Understanding Knowledge as a Commons. From Theory to Practice", Massachusetts Institute of Technology, 2007.
- [5] O. Weinstein, "Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle", 2013.
- [6] M. Olson, "The logic of collective action. Public goods and the theory of groups", Harvard University Press, London, England, 1965.
- [7] A.J. Djenontin, M.N. Baco, I.P. Akponikpe, "Evaluation des infrastructures pastorales et agropastorales du Département de l'Alibori au Nord-Est du Bénin", Rapport d'étude; 66p, 2012.
- [8] Y. Deme, "Associations locales de gestion des ressources naturelles du Kelka, Mali, Dossier Zones Arides n°74 IIED", Londres 20p, 1998.
- [9] M. Aboudou, "Evaluation des infrastructures pastorales dans les communes de Nikki, N'Dali et Tchaourou", Thèse d'Ingénieur agronome, Faculté d'Agronomie, Université de Parakou; 82p, 2013.
- [10] B. Bonnet, "Concertations multi-acteurs pour une gestion agro-pastorale. Synthèse thématique", Réseau Développement Durable (ReDev); IRAM, 24p, 2005.
- [11] G. Harding, "The tragedy of the commons", 7p, 1968.
- [12] P. Chauvin, "Gestion concertée de l'eau dans la vallée des Aït Baoulli. Conciliation entre gestion collective des ressources et stratégies individuelles", Mémoire d'Ingénieur en agronomie tropicale, CNEARC, Montpellier, France, 2007.
- [13] H. Pizurki, A. Mejia, I. Butter, L. Ewart, "Le Rôle des femmes dans les soins de santé", Organisation mondiale de la Santé, 176p, 1988.